

COLLEGE LUCIE AUBRAC

20 BD JULES GUESDE

94500 CHAMPIGNY

01/48/82/53/87

FICHE PROJET VOYAGE POUR APPEL D'OFFRE

EN PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE A MUNICH

Professeur organisateur : Mme MARCANTE

Mail de l'organisateur : chantal.caussignac@ac-creteil.fr

1 -Constitution du groupe :28 élèves minimum- 40 maximum - Niveau : 5^e-4^e-3^e

Le nombre d'accompagnateurs est fixé entre 3 et 4 selon le nombre d'élèves partant

2 -Dates du voyage : DU LUNDI 15 AVIL 2019 AU VENDREDI 19 AVRIL 2019

Départ le lundi 15 avril à 7 h 30 devant le Collège via l'Auberge d'accueil à Munich

Retour le 19 avril à 7 h 30 départ de l'Auberge d'accueil via le Collège

3 -Modalités du voyage :

Transport aller-retour en Car et car disponible sur place à Munich, tous les jours pour les différents transferts en fonction des sorties du programme.

Hébergement en Auberge à Munich avec une préférence pour MUNCHEN PARCK

Repas :

Tous les dîners du lundi 15 avril au Jeudi 18 avril devront être pris compris et pris à l'Auberge d'accueil

Tous les déjeuners sous forme de pique nique du Lundi 15 avril au Vendredi 19 avril devront être compris et fournis par l'Auberge d'accueil.

Tous les petits déjeuners du Mardi 16 avril au Vendredi 19 avril devront être compris et pris à l'Auberge d'accueil.

4 -Programme du voyage :

LUNDI 15 AVRIL : Voyage-installation à l'Auberge d'accueil – Dîner à l'Auberge

MARDI 16 AVRIL MATIN : Visite du Centre Ville de Munich sans guide (Mme MARCANTE organise elle-même la visite)

MARDI 16 AVRIL APRES MIDI : Musée Nouvelle pinacothèque (gratuit)

MERCREDI 17 AVRIL MATIN : Visite du Stade ALLIANZ ARENA

MERCREDI 17 AVRIL APRES MIDI : ZOO PARC CENTRAL avec Rallye organisé par MME MARCANTE

JEUDI 18 AVRIL MATIN : Visite du Château de NEUSCHWANSTEIN avec visite guidée par un guide assermenté

JEUDI 18 AVRIL APRES MIDI : Circuit organisé par MME MARCANTE au ZUGSPITZE

5 -LE PRIX DU SEJOUR DEVRA COMPRENDRE :

- le transport en autocar grand tourisme – les péages et frais de parking-les frais de transport sur place avec l'autocar
- L'hébergement et les repas selon le descriptif « Modalités du voyage »
- L'ensemble des visites selon le descriptif « Programme du voyage »
- L'assurance annulation pour tous les participants
- Les prix devront comprendre tous les frais afférents à la prestation (aucun prix à « partir de » ne sera accepté)
- Le prix global de la prestation devra être décomposé selon l'annexe DPGF datée et signée
- Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs.

6 -LE REGLEMENT s'effectuera par mandat administratif.

Le prestataire devra fournir dans son offre, les modalités de paiement, dates et pourcentage des acomptes et du solde.

7 – divers

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) N° 3820/85 et 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.